

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022- 113

Séance du 19 octobre 2022

**ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT SOURCES EN ACTION :
SUBVENTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DU POSTE 2023**

L'an deux mille vingt deux, le 19 octobre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Alex SAINTRAPT, Didier TERNAT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Céline COLLET-DUFAYS et Messieurs Denis PRIOURET et Alain DETOLLE

Rappel du contexte

Dans le cadre de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes est un partenaire historique du contrat Sources en action. L'année 2022 a permis d'aboutir à l'achèvement du second cycle du contrat 2017/2021 et aux travaux préalables au renouvellement : étude bilan des actions réalisées et diagnostic terrain des cours d'eau réalisé au cours de l'été 2022.

L'année 2023 doit permettre de finaliser le travail transitoire, notamment par l'élaboration d'un nouveau programme de travaux et son écriture pour une intégration au nouveau cycle du contrat prévu pour la période 2024/2029.

Le projet développé à l'échelle du bassin versant de La Vienne vise globalement à apporter des réponses techniques aux principales altérations relevées sur le réseau hydrographique et les milieux aquatiques. Il s'agit de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau mais aussi à un ensemble d'enjeux locaux désormais bien identifiés. Ce projet doit s'intégrer en cohérence des actions des contrat Creuse amont et Hautes Vallées du Cher pour lesquels les missions d'animation sont mutualisées.

Présentation de la demande

Pour réaliser ces différentes missions, il est nécessaire de poursuivre le déploiement de moyens humains dans la continuité de l'animation déployée depuis plusieurs années. Celle-ci peut faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Eléments d'appréciation

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation des travaux nécessaires à l'achèvement de phase de renouvellement dans la perspective d'un nouveau cycle opérationnel 2024/2029. Les principales missions seront portées par la cellule d'animation du contrat et seront les suivantes :

- Finalisation du bilan / évaluation du cycle du contrat 2017/2021

- Achèvement du diagnostic et état des lieux des cours d'eau du territoire et synthèse
- Elaboration d'un projet de programme opérationnel avec une double validation interne et niveau coordinateur
- Mise en œuvre et suivi des procédures administratives (délibération, DIG, ect.)

Ces missions d'animation pour le renouvellement du contrat Sources en action représente pour l'année 2023 un total de 1 ETP mobilisant l'équipe GEMAPI de la Direction de l'environnement. Les activités seront assurées les chargés de missions GEMAPI.

Eléments financiers

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Animation du contrat Territorial Sources en action - année 2023 - PFP			
dépenses 2023		recettes prévisionnelles 2023	
Salaires chargés de la chargée de mission 1 ETP	36 000,00 €	AELB taux 60 %	21 600,00 €
		AELB forfait "frais fonctionnement" x 1 ETP	6 000,00 €
Frais de fonctionnement 1 ETP (estimatif)	5 000,00 €	Autofinancement	13 400,00 €
<i>total</i>	41 000,00 €	<i>total</i>	41 000,00 €

Les subventions sollicitées au regard des dépenses éligibles et des coûts prévisionnels des salaires chargés et des frais de fonctionnement estimatifs sont les suivantes :

- ✓ Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 27 600,00 €

Le montant d'autofinancement prévisionnel pour la Communauté de communes s'élèverait à hauteur de 13 400,00 € pour l'année 2023 et pour un temps d'agent de 1 ETP.

Le bureau du conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourra bénéficier cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

26 OCT. 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN

